

Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 Janvier 2020

L' an 2020 et le 20 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de
DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, MANGIN Claudia, MARQUES Isabelle, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, LACIRE Jérôme, MONIER Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FLOQUET Géraldine à M. LACIRE Jérôme, MM : HARLE Daniel à M. BODEVING Jacky, ROBERT Jean à Mme PAROUTY Véronique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 14

Date de la convocation : 06/01/2020

Date d'affichage : 06/01/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
le : 22/01/2020

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme QUEREUX-SBAI Delphine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

ECHANGES DE TERRES
CREATION LIAISON PIETIONNE place de l'Europe-rue Samuel de Champlain
INSCRIPTIONS DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT
SUBVENTION TELETHON 2019
SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE

réf : 01_012020 ECHANGES DE TERRES

M. le Maire a été contacté par Mr et Mme BROUILLARD François-Xavier au sujet d'une possibilité d'échanges de terres.

La parcelle concernée qui est une prairie, se trouve derrière le lotissement de la Haute Ville, autour du bassin de récupération des eaux pluviales, en échange ils souhaitent bénéficier des terres agricoles que la commune a en réserve foncière (ces terres appartiennent à la SAFER mais la commune en a

assuré le préfinancement et règle des frais de stockage tous les ans).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE POUVOIR au maire pour négocier avec Mr et Mme BROUILLARD François-Xavier

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_022020 CREATION LIAISON PIETIONNE Place de l'Europe-rue Samuel de Champlain

Le maire propose la création d'une liaison piétonne qui se situerait depuis la place de l'Europe jusqu'à la rue Samuel de Champlain. Ce chemin piéton est inscrit dans le P.L.U ; pour cela, la commune doit acquérir un fond de parcelle de 3 m x 11 m de la maison d'habitation située au 26 rue du Canada. Cette propriété est en vente actuellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE d'acquérir une superficie d'environ 33 M² afin de créer une liaison piétonne

DONNE pouvoir au maire pour négocier et effectuer les démarches administratives

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_032020 INSCRIPTIONS DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612-1, le maire sur autorisation de l'organe délibérant peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Soit un montant budgétisé de 1 139 523 € de dépenses d'investissement 2019 soit un maximum de dépenses limité à 284 880 €

LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE VOTER LES CREDITS SUIVANTS :

- opération 294 : JARDIN SAUVAGE = 2 000 €
- opération 285 : MATERIEL TECHNIQUE = 5 500 €
- opération 313 : DISPOSITIF VACANCES = 1 200 €
- opération 304 : AMENAGEMENTS URBAINS = 10 000 €
- opération 306 : EXTENSION BAT. ACTIVITES, LOISIRS, CULTURELLES = 53 000 € (MO)
- opération 310 : ACQUISITION PARCELLE D 579 = 480 € (frais de notaires-parcelles à coté château d'eau)
- opération 231 : COMPLEXE MAIRIE-BATIMENTS = 10 000 € (travaux hangar canoë, remplacement luminaires bât., divers ...)

APRES EN AVOIR DELIBERE

INSCRIT les sommes ci-dessus en investissement avant le vote du budget primitif 2020

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_042020 SUBVENTION TELETHON 2019

La manifestation du TELETHON 2019 a permis de recueillir la somme de 4544 €.

3590 € de chèques et espèces ont été versés le 18/12/2019. Il reste à verser par la commune le bénéfice de la buvette qui est de 1000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de verser la somme de 1000.00 € à l'A.F.M TELETHON

INSCRIT la somme de 1000 € au 6574

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_052020 SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE

Suite à l'accord de la commune concernant la participation de la classe de CM1 au projet CAP NORD (niveau national + école suisse) qui a pour objectif la sensibilisation du réchauffement climatique, des enfants de la classe de CM1 intéressés par le projet ont fait acte de candidature. Une première sélection a été effectuée à Paris en octobre (80 enfants), et une 2ème sélection à Sillery (50 enfants) en partenariat avec l'association "Un Monde en Moi. 2 enfants de Sillery ont été sélectionnés : CORPELET Manon - LANSCOTTE Isaline pour partir en excursion scientifique dans le Groenland. Nous avons été prévenus mi-décembre qu'un versement financier de 5000 € devait être versé en décembre pour régler les billets d'avion.

La Coopérative Scolaire Ecole Prilmaire a avancé l'argent car la commune administrativement ne pouvait pas.

La Commune doit rembourser la Coopérative Scolaire en attendant de trouver des partenaires financiers intéressés par ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTE DE VERSER une subvention de 5000 € à la Coopérative Scolaire

INSCRIT 5000 € de crédits au compte 6574

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Lecture du compte-rendu du CM du 9 décembre, adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Création d'une liaison piétonne :**

Proposition d'entamer des négociations avec l'actuelle propriétaire ou le futur propriétaire (via l'agent immobilier chargé de la tractation) de la maison sise à côté du terrain Gascon (26 rue du Canada) pour racheter la petite parcelle en fond de terrain afin de créer une sente à l'arrière du carré Bagatelle et ainsi créer un cheminement doux entre la rue Samuel de Champlain (et le canal) et la place de l'Europe.

Accord du conseil sur le principe, car cela respecte le PLU et la multiplication des cheminements doux dans le village faisait partie des engagements de la dernière campagne municipale. Il y aura des frais de géomètre, des frais d'achat et des frais pour faire le mur mitoyen le long de la sente.

La propriétaire signale un verger sur la parcelle (figuier, framboisiers, noisetier) et souhaiterait savoir s'il est possible de déplacer les arbres. Cela semble hélas techniquement difficile.

- Echanges de terrains

La famille Brouillard a contacté la commune pour proposer un échange de terrain entre une partie de leur prairie située entre la Haute Ville et la Vesle et des terres agricoles que possède la commune en tant que réserve foncière. Il s'agit de 6,75 ha obtenue par la commune à la suite de remembrements, gérées par la Safer (pour 1500€/an) et qui devaient servir à dédommager les agriculteurs suite à des échanges de terrains provoqués par la commune pour des projets immobiliers dans la commune.

La commune n'a plus l'occasion d'utiliser ces terrains car il n'y a plus guère de terrains agricoles au sein de la commune pouvant donner lieu à des opérations immobilières (lotissement ou bâtiment municipal). Or la Safer est susceptible de demander à récupérer la propriété de ces terres agricoles (sans dédommagement pour la commune) si ces réserves foncières ne servent plus à ce pour quoi elles étaient faites.

Toutefois l'échange semble assez déséquilibré, car si le terrain Brouillard est bien placé et pourrait servir à un projet d'activités Nature, il est non constructible et difficile d'accès car les Brouillard souhaiteraient garder deux parcelles, les plus proches du lotissement de la Haute Ville et susceptibles de donner lieu à des constructions dans le futur.

Accord du conseil municipal pour entamer des négociations mais le conseil trouve la proposition des Brouillard déséquilibrée, d'autant que la pâture n'est pas exploitée d'un point de vue agricole. Les négociations devront faire attention aux besoins de la commune, aux conditions d'échange (valeurs équivalentes) et aux conditions d'accès.

- Cimetière

Important chantier ouvert pour recenser les tombes abandonnées afin de récupérer les concessions. De nombreuses tombes de l'ancien cimetière sont perpétuelles, les concessions actuelles durent au maximum 30 ou 50 ans. Le cimetière du village compte 272 emplacements, 319 concessions et un nombre inconnu de corps. Pour pouvoir procéder au réaménagement, Francine Gomérieux et Christian Hachet ont entamé un gros travail de recensement et de surveillance. A l'occasion de la Toussaint, des photos ont été prises avant et après pour voir quelles tombes étaient entretenues et fleuries. Suite à cette enquête, la commune fera un affichage sur les tombes qui semblent abandonnées pour demander au propriétaire de se manifester, puis un second affichage qui préviendra que la commune va procéder au déplacement des restes dans l'ossuaire (par une société spécialisée) et récupérer la concession. Cela demandera au total 4 ans mais après on y verra plus clair.

Présentation d'un premier relevé qui repère les tombes entretenues (à conserver), celles qui sont abîmées et peut-être abandonnées (mais pas certain) et celles qui sont très usées, parfois même sans pierre tombale.

Parallèlement, Lucie et Francine font un gros travail de recherche dans les archives (fiches de décès) pour essayer de reconstituer qui est enterré là. Elles font des fiches et sont remontées à 1925.

Le travail se poursuit. A terme, la commune devrait pouvoir récupérer à peu près 80 tombes.

- Projet Club house – Bâtiments d'activités culturelles et de loisirs près du terrain de la Vesle

Le projet d'extension des bâtiments d'activité près du terrain de la Vesle a beaucoup évolué et les dernières études annoncent d'énormes surcoûts (budget prévisionnel de plus de 740 000 € TTC, inclus les travaux sur le bâtiment existant). Il est rappelé qu'à l'origine le projet partait du besoin de refaire le Club house du Tennis, puis qu'il a évolué pour permettre l'extension des bâtiments municipaux et intégrer des WC publics pour les manifestations, ainsi que du rangement. Mais problèmes de réseaux et des soubassements qui nécessiteraient des pieux et/ou creuser profondément (ce qui n'a jamais été fait car avant ça, le terrain accueillait un camping puis le terrain de foot). Les coûts sont déraisonnables et il est décidé d'abandonner là le projet et de le reprendre tranquillement avec la future équipe municipale, après les élections.

Accord à l'unanimité

- Inscription crédits d'investissement

Nécessité d'inscrire certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Cf texte de la délib.

Accord à l'unanimité

- Travaux de voirie

Le SIEM est en train d'enfouir les réseaux rue Irma Noël, rue de l'abbé Fendler, bientôt rue de l'Arbalète, rue St-Remi, rue de la Barre et rue de la Croix. Ce sera normalement terminé fin février. Ensuite le Grand Reims attaquera la voirie en commençant par la rue de l'Abreuvoir, avec, pour les habitants, presque toujours un accès voiture à sa maison. Il y a une réunion chaque mardi à 14h sur ce chantier.

Pas de réunion publique car on est en période pré-électorale et comme on ne le faisait pas avant (cf. rue du Parc), on ne peut commencer à faire de telles réunions sur cette période. On pourra éventuellement faire une réunion publique après les élections. La problématique des arbres soulevée par B. Langlais (que Thomas a reçu à ce sujet) est compliquée car il n'y a pas d'autre solution. Toutefois c'est largement compensé par la plantation d'autres arbres (solde positif) : on a planté plus d'arbres qu'on en a coupé sur le mandat, même si ce n'est pas au même endroit.

- Subvention à l'AFM Téléthon

Proposition d'inscrire 1000€ pour l'association du Téléthon, ce qui correspond aux bénéficiaires de la soirée (954 € arrondis au supérieur), qui a généré au total 4544 € de recettes. C'était une très belle soirée. Remerciements aux participants.

Accord à l'unanimité

- Subvention Coopérative scolaire

Projet Cap Nord : c'est un projet de classe sur deux ans, avec week-end, expériences, cours à distance avec des chercheurs et 2 élèves de la classe qui partiront au Groënland pour faire des prélèvements de matériaux, comme pour les 9 classes qui participent au projet, dont une classe suisse. Dans ce cadre, 50 enfants sont venus à Sillery dernièrement.

Pour aider à l'ensemble du projet (notamment à la partie billets d'avion), la commune propose d'accorder une subvention de 5000 € à la coopérative scolaire.

Accord à l'unanimité

Voir comment médiatiser cette opération exceptionnelle sur le site internet de la commune.

- Questions diverses

- Classe de neige. Cela se passe bien, la classe de CM1 fait les activités prévues bien que peu de neige. Ils rentrent le samedi 25.

- Samuel Chevalot et le cabinet qui accompagne la commune dans le réaménagement du cimetière proposent de planter des arbres à des endroits stratégiques, pour souligner l'entrée notamment. Présentation de photos avec simulation sur ordinateur. Ces arbres symboliques (qui limiteront l'aspect très minéral et dépouillé de notre cimetière) ne poseront pas de souci de racines ni de feuilles (persistant).

- le 10 février, le hangar Gascon disparaîtra, dans le cadre du projet Carré Bagatelle.

- il faudrait remettre un plot rue du Parc car des voitures empruntent maintenant la sente (!!)
pour rejoindre le parking de la boulangerie.

- Budget 2020 : il sera sans doute préparé et voté par l'équipe municipale actuelle lors du prochain CM le 2 mars, afin d'éviter de travailler dans l'urgence en avril.

- élections municipales les 15 et 22 mars.